

<b>Zeitschrift:</b>	Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker
<b>Band:</b>	- (1949)
<b>Heft:</b>	109
<b>Artikel:</b>	Quelques principes à ne pas oublier
<b>Autor:</b>	Ledent, René
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-930981">https://doi.org/10.5169/seals-930981</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui succèdent au zona, ne sont pas influencées par le traitement. Il en est de même de la Maladie de Parkinson et des séquelles de l'encéphalite épidémique.

Les polynévrites à leur phase tardive, certaines hémiplégies sans hypertension artérielle, certaines paraplégies flasques ou avec un faible degré de contracture constituent des indications mineures.

II. Les suites de traumatismes, fractures, luxations, cicatrices vicieuses, etc., trouvent ici une excellente amélioration et il est désirable que de tels blessés nous soient envoyés plus nombreux pour profiter de notre outillage. Depuis 20 ans nous recevons les opérés de coxarthrie car les chirurgiens se sont vite rendus compte de la différence d'évolution qui garantit une cure précoce. La rééducation de la marche après plâtre de Swaim ou capsuloplastie du genou nécessite également

une cure: les opérations pour poliomyélite nous amènent aussi un important contingent.

De telles cures peuvent être faites en toute saison et il est désirable qu'elles durent au moins 4 semaines.

III. Les troubles circulatoires jouent un rôle considérable dans les causes des rhumatismes, et c'est en agissant sur eux surtout qu'Aix fait sentir son influence en pareil cas.

Dans les artérites (Maladie de Buerger, artérite diabétique ou sénile, etc....) les résultats sont médiocres, ils sont bien meilleurs dans les suites de la phlébite où la douche sous-marine fait merveille.

Il ne semble pas qu'on trouve des indications dans le système lymphatique à moins que certains ne fassent montrer sous ce pavillon la cellulite qui est une des meilleures indications d'Aix: c'est, vous le savez bien, le triomphe du massage bien fait.

## Quelques principes à ne pas oublier

*Nous reproduisons sous ce titre la leçon terminale de la session 1941-1942 de l'école de massage de Liège par le Dr René LEDENT, publiée par «Le courrier de l'Auxiliaire médical Belge», Mars 1942.*

En la première leçon, je vous causais de l'éducation de la main. La théorie a été suivie d'une initiation pratique et les heures de stage vous ont permis de réaliser des progrès sensibles.

En la dernière leçon, vous avez compris par un exposé historique qu'en effet, le massage est avant tout la pratique manuelle, la manu-thérapie, comme on a pu le dire. Aussi, n'ai-je pas eu de peine à situer dans mon exposé historique les pratiques du Cong Fou, de l'acupuncture chinoise, de la chiropractie américaine ou le massage des aveugles.

Je pense que vous avez pu faire, à cette Ecole, un bon apprentissage manuel.

D'autres leçons vous ont appris à observer en vous basant sur des connaissances scientifiques.

Mais avez-vous l'œil assez clair et l'esprit assez observateur? Avez-vous bien regardé vos malades? Connaissez-vous suffisamment le modèle d'un homme sain, ses attitudes, ses réactions?

Mais connaissant cette forme de l'homme bien constitué, voici que vous êtes attiré par

certaines déformations, certaines attitudes des malades, des blessés. Vous avez mesuré par votre main l'atonie ou les contractures. Bref, vous avez appris à remarquer certains symptômes et, réfléchissant, associant vos remarques, vous arrivez à concevoir, en une synthèse, l'exacte signification des troubles dont souffre votre patient.

Vous pouvez alors opposer vos procédés manuels de traitement, vos procédés de rééducation.

Telle est l'œuvre d'un observateur réfléchi. Tel sera votre travail de perfectionnement, car je pourrais dire avec un congressiste de Bruxelles: La main et l'œil sont les antennes du cerveau.

Ainsi vous développerez ce que nous appelons l'esprit clinique. Il est souvent le fruit de qualités innées, mais plus encore le fruit de l'observation réfléchie. Il se développe par la pratique raisonnée, par l'expérience journalière. Vous y ajouterez l'étude des auteurs.

Et avant tout, ayez, au travail, toute l'application soigneuse, précise, attentive. Persévérez.

rant de la sorte, vous pourrez réussir dans la vie professionnelle.

Au Congrès des Auxiliaires Médicaux de Bruxelles 1938, M. Verleysen, Secrétaire Général, disait: *Etude et Union*“.

Parmi les bases scientifiques et pratiques de la profession de masseur, vous avez appris à connaître les règles de déontologie.

Les règles professionnelles s'étendent aux rapports du masseur avec le patient, avec les collègues, avec les associations, avec les médecins. Elles vous avertissent de l'observance des lois, du secret professionnel, de votre responsabilité.

Mais le mot „*UNION*“ dépasse, dans ma pensée, les notions de déontologie. En corollaire de diverses leçons, je vous présente quelques exemples.

Souvent, vous appliquez les procédés de chaleur. Il est simple d'éviter les accidents. Il n'est pas aussi simple de préciser le détail des indications ou le choix des moyens. S'il s'agit d'autres radiations ou d'électricité, l'avis du médecin est indispensable.

Théorie sans doute que cette question de la prescription médicale qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Trop souvent, en pratique, le malade ou le blessé s'adresse directement au masseur comme il se serait présenté à l'officine du pharmacien pour obtenir la délivrance d'un médicament. N'est-il pas de circonstance courante que le pharmacien qui refuse la délivrance parce qu'il n'a pas d'ordonnance médicale, que le masseur qui renvoie le client à son médecin pour indications, que pharmacien et masseur, dis-je, ne reverront pas le client?

M. Verleysen a discuté au Congrès de Bruxelles la question avec un tel esprit critique. Qu'il soit difficile d'obtenir l'ordonnance, cela tiendrait-il à ce que les médecins sont peu instruits du rôle de la kinésithérapie et du massage, voire de la physiothérapie? Cela doit-il empêcher de travailler à plus d'union entre les médecins et les auxiliaires médicaux?

La déontologie est boîteuse, avouons-le, car elle s'assied sur une loi édictée en 1818. Il convient de préciser avec le meilleur esprit d'union.

Et le masseur conservera, alors, en toute sûreté, l'esprit d'initiative qu'il est en droit de mettre en oeuvre pour ce que nous avons appelé, dans deux leçons bien suivies, la pro-

gression biologique et la progression pédagogique d'un traitement.

Si l'on vous demande un massage général d'hygiène, cure d'amaigrissement ou cure de reconstitution, nul ne peut vous défendre la pratique de l'hygiène. Chacun ne prend-il pas son bain, sa douche comme il lui convient?

Mais si vous songez que ce client trop gros est peut-être diabétique, que ce client trop maigre est peut-être tuberculeux, vous voudrez, par un avis médical, dégager votre responsabilité.

La déontologie reste donc parfois perplexe et ce, parce que le statut du masseur n'a pas été édicté. Vous aurez donc parfois à franchir un fossé qui sépare la théorie de la pratique. Faites-le en esprit d'union.

Observez les principes de déontologie.

Observez les lois de l'union.

Vous vous imposerez devant le législateur en formant un corps uni respectueux des droits de chacun et soucieux de la responsabilité. — Vous vous imposerez par les services que vous aurez rendus dans une entière correction.

Ayez surtout le respect des lois morales. Le respect est la signature des consciences claires.

Et je cite M. Verleysen:

„Le temps est proche, j'espère, où tous les kinésithérapeutes comprendront que leurs intérêts sont communs, qu'il est nuisible pour eux-mêmes de se critiquer mutuellement et qu'il convient qu'ils usent, vis-à-vis les uns des autres, de procédés empreints d'un bon esprit de fraternité.“

Vous possédez confiance dans la profession que vous avez choisie; dans les notions scientifiques que vous avez acquises; dans les aptitudes pratiques qui ont été développées au cours du stage.

Sachez en plus regarder au dehors et mettez tout votre cœur dans l'union avec vos semblables, vos clients, vos collègues, les médecins.

Voyant clair alors dans votre âme, vous verrez clair dans celle de votre patient auquel vous devez soin, soulagement, réconfort.

Songez à le consoler toujours, à le soulager souvent, à le guérir parfois.

Cette union avec le malade est indispensable et je vous rappelle ce que je vous ai enseigné: ce blessé doit comprendre votre action et devenir votre collaborateur dévoué.

Saint Paul écrivait à propos des grandes vertus chrétiennes: Foi, Espérance et Charité, que la plus grande est la Charité.

Vous avez foi en la science, en votre profession. — Vous avez constante espérance de soulager et de guérir par les moyens d'action que vous possédez. — Ayez aussi charité pour ceux qui souffrent.

Rappelez-vous une de mes leçons qui se terminait comme suit:

Dans l'immense variété des circonstances où votre rôle vous appelle, montrez que vous avez une nette compréhension scientifique. Il faut au blessé plus qu'un diagnostic exact ou de beaux pansements. Il faut à l'élève une sollicitude empressée et une compréhension affectueuse du maître. Il faut aussi votre calme, votre pitié.

Le soigneur, comme l'éducateur, doivent être secourables. Leur présence doit être douce. Nulle provision n'est aussi nécessaire le long de la route où cheminent les hommes que la provision de tendresse qui élève l'enfant et qui console les coeurs meurtris.

Sachons entretenir cette provision et donnons-en leur part à ceux qui souffrent, comme à ceux qui cherchent à s'élever par leur effort personnel.

Soyons, non des âmes enveloppées des froides brumes de l'égoïsme, mais des âmes de soleil où chacun viendra se réchauffer.

Ainsi votre carrière pourra être considérée selon cette admirable pensée d'un de nos ancêtres: Ambroise Paré, lorsqu'il nous enseignait en répétant:

Je le pansai, Dieu le guérit.

## Revue commentée de la presse

L'abondance de la littérature scientifique médicale, le nombre sans cesse croissant de publications spécialisées et de vulgarisation, et, hélas, le nombre de pages si réduit de notre si modeste organe, dont la parution tous les deux mois, rend encore la tâche d'un chroniqueur plus difficile, ne nous permet pas de donner à cette revue de la presse, toute l'importance et l'actualité qui seraient souhaitables. En face de cette difficulté si inéluctablement matérielle, dans l'état actuel de notre organisation professionnelle, nous sommes constamment submergés et obligés de passer sous silence bien des choses essentielles, des faits importants, tout en présentant à cette tribune parfois des échos qui, en de meilleures circonstances, ne seraient que des commentaires de second ordre et d'information générale. Telle est l'excuse de cette revue commentée de la presse que nous reprenons dans ce No., et dans un esprit „dispersé“, après une longue interruption due au manque de place.

Dans „Médecine et Hygiène“, no' 155, nous lisons qu'une innovation importante est apportée à l'enseignement donné aux étudiants en médecine au London Hospital qui suivront, à l'avenir un cours de „nurse“. Le doyen de l'Hôpital a commenté cette innovation en déclarant notamment: „Lorsqu'un étudiant en médecine devient médecin, il doit pouvoir contrôler le travail des infirmières. Il doit pou-

voir indiquer de quelle manière les mères, les soeur, les femmes en général, doivent soigner les malades à domicile. Comment l'étudiant pourrait-il donner ces indications avec précisions, s'il n'a reçu aucune indication dans ce sens.“ Bien sûr! mais la généralisation de cette mentalité à toutes les disciplines médicales et paramédicales, nous inciterait à plaindre sincèrement les futurs Esculapes qui n'auraient pas trop de toute leur vie pour acquérir une initiation aussi sainement orthodoxe. Et puis, inévitablement, nous sommes amenés à penser à la pratique masso-physiothérapie et constatons, non sans amertume — l'occasion nous étant donnée de le vérifier trop souvent — que nombre de médecins ignorent ou méconnaissent tout de la masso-kinésithérapie, ou bien la conçoivent sous un angle si restrictif que nombre de masseurs-kinésithérapeutes s'„évadent“ dans une „mentalité“ paramédicale bien proche du charlatanisme. Nous le déplorons d'autant plus sincèrement, que nous avons la conviction absolue que la thérapeutique physique est loin d'avoir dit son dernier mot, et que, dans un proche avenir, la force des choses provoquera une belle réforme de jugement en face d'une masso-physiothérapie, telle que nous la concevons et la défendons. Puisque nous en sommes aux anticipations répétons, en passant, que la pratique masso-kinésithérapie demande, pour prendre toute sa valeur, en face du médecin et